

la Révolution française, l'Etat enseignant était chose inconnue, que l'éducation de l'enfance était laissée à l'initiative des parents, sous la surveillance de l'Eglise, que l'Etat n'intervenait dans l'enseignement que pour protéger les droits des parents et de l'Eglise, qu'il ne cherchait pas à absorber ces droits, qu'il n'y avait alors ni professeurs de l'Etat, ni programme de l'Etat, ni ministres ou départements de l'Instruction publique.

Voilà le *droit* consacré par l'Eglise et l'Etat pendant treize siècles.

Le système inventé par la Révolution et tant en vogue de nos jours, le système de l'Etat enseignant, est contraire au *droit*, anti-social, anti-chrétien.

Il y a ici, croyons-nous, matière à de sérieuses réflexions, non-seulement pour nos clubs libéraux qui, de concert avec le franc-maçon Beaugrand de la *Patric*, poussent actuellement à l'instruction obligatoire, mais aussi pour tous ceux qui croient pouvoir se croiser les bras et laisser faire, pendant qu'on déploie une activité fiévreuse au département de l'instruction publique pour mettre l'enseignement sous le contrôle de l'Etat. Assurément, on n'en est pas arrivé encore au monopole, mais qui osera nier qu'on y marche rapidement? N'existe-t-il pas déjà en ce pays toute une armée de fonctionnaires publics qui entendent réglementer l'enseignement, à tous les degrés, au nom et de part l'autorité de l'Etat? N'avons-nous pas au milieu de nous des hommes travaillant à soumettre nos collègues et nos couvents à l'inspection du gouvernement; qui sont en train de réaliser les idées maçonniques sur l'uniformité des livres et des programmes; qui ont fait des lois pour enlever aux fabriques le droit de consacrer autre chose qu'une somme dérisoire à l'entretien des écoles libres; qui éprouvent des crispations de nerfs dès qu'on leur parle d'enseignement congréganiste; qui ne négligent